

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : inspecteur/inspectrice police de l'eau et de l'environnement
N° VisioM Poste : 1139760420

Cotation du poste	3
Catégorie	B
Famille d'emploi	Ressources naturelles et biodiversité
Emploi	Chargé de la police de l'eau - BIO011
Correspondance RIME	
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	DEALM de Mayotte / Service environnement et prévention des risques – Unité police de l'eau et de l'environnement
Localisation	Terre plein de M'Tsapéré – 97600 MAMOUSZOU

Contexte professionnel :

Le service environnement et prévention des risques regroupe les missions de police et politique de l'eau, de préservation de la biodiversité, de prévention des risques naturels, de contrôle des industries. Il est composé de 6 unités techniques, d'un chargé de mission MISEN rattaché au(à) chef(fe) de service et d'un pool secrétariat comptabilité. L'unité Police de l'Eau et de l'Environnement est chargée de l'instruction des dossiers loi sur l'eau relevant des rubriques de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du code de l'environnement, réalise les contrôles de police sur le volet eau, et assure la fonction de service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCOH). Le service réalise ses missions autour du projet de service en cours d'élaboration : ce poste est susceptible d'évoluer dans ce cadre.

Missions :

- **Instruction des dossiers relevant des rubriques de la nomenclature eau.** Principales thématiques concernant Mayotte : prélèvement agricole et eau potable, rejet d'assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, travaux en rivière, zones humides, travaux en contact avec le milieu marin
 - Suivi des dossiers instruits (avis, complément demandés, enquête publique le cas échéant)
 - Veiller à l'accompagnement amont des porteurs de projets, et affirmer cette posture sur l'ensemble des dossiers
- **Application de la réglementation sur l'eau**
 - Contrôles IOTA sur le terrain, suites administrative / judiciaire
 - Élaboration des doctrines locales pour les instructions et les contrôles réglementaires
 - Veille réglementaire sur la réglementation eau et l'environnement

- **Activités annexe**
 - Participation à l'élaboration des programmes de contrôles et leur mise en œuvre

Liaison hiérarchique : (max 1000 caractères)

Poste placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du/de la chef(fe) d'unité et de son adjoint(e)

Relations internes et externes :

Relations avec les porteurs de projets, membres de la MISEN (dont OFB, DAF, ONF, gendarmerie), polices municipales / intercommunales, parquet.

Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire :

Instruction des dossiers loi sur l'eau et études d'impacts de projets à forts enjeux. Mise en œuvre du plan de contrôle et pilotage des actions Misen. Activités de police judiciaire en lien avec le Parquet.

Compétences : (max 1000 caractères)

- Techniques :
 - Connaître l'organisation administrative et la réglementation dans le domaine de l'eau et l'environnement
 - Connaissances en hydraulique, hydrologie, assainissement, AEP
- Transversales
 - Être rigoureux
 - Avoir des qualités rédactionnelles
 - Savoir présenter des résultats (écrits, présentations)
 - Outils informatiques (OpenOffice) et métiers (Lanceleau, Cascade, Auto-STEP, ROSEAU, GUN env) et SIG (QGIS)
- Relationnelles
 - Savoir proposer des solutions et savoir rendre compte
 - Loyauté dans l'application des décisions hiérarchiques prises
 - Savoir s'inscrire dans la stratégie du service
 - animer des réunions et un réseau
- Mode d'acquisition : formation de base et continue
- Profil recherché, antériorité éventuellement nécessaire : expérience en police de l'eau et/ou de l'environnement (DDT, OFB). Le commissionnement police de l'eau seraient un plus.

Conditions : (max 1000 caractères)

- Matérielles à disposition : bureau partagé, ordinateur et téléphone, véhicules en pool
- Horaires et saisonnalités : variables selon le règlement intérieur de la DEAL
- Les fonctionnaires affectés à Mayotte bénéficient d'une majoration du traitement (décret n° 2013-964 du 28/10/13). Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017, bénéficient de l'indemnité de sujétion géographique instituée par le décret n° 2013-965 du 28/10/13
- Pour candidater : adresser votre CV, lettre de motivation, et formulaire PM104 aux contacts indiqués ci-dessous au plus tard le dernier jour de publication.

Ce poste est un emploi permanent sur lequel peut être recruté un agent contractuel en l'absence de candidature d'agent fonctionnaire ayant un profil adapté aux missions

Contacts : (max 1000 caractères)

Vincent MAIRE, chef de l'unité

Tel. : 02 69 63 35 27

Courriel : vincent.maire@developpement-durable.gouv.fr

jean-François LE ROUX, Chef du service

Tel. : 02 69 64 81 94

Courriel : jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr